

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 1

Maison de la Géologie et du Geoparc – Marché de maîtrise d'œuvre

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

Communauté de Communes du Briançonnais

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Briançonnais

« LES CORDELIERS » - 1 RUE ASPIRANT JAN 05100 BRIANCON

Téléphone : 04 92 21 35 97 - Télécopie : 04 92 20 38 90

accueil@ccbrianconnais.fr – www.ccbrianconnais.fr

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Mandataire solidaire du groupement conjoint : Bernard BROT Cabinet R+4, 8 avenue Marcel André – BP 1 – 04300 FORCALQUIER

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

Maison de la Géologie et du Geoparc – Marché de maîtrise d'oeuvre

■ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 8 mars 2013

■ Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

Montant initial du marché : **319 000 € HT dont mission de base 253 000,00 € HT, mission signalétique 30 000 €, mission scénographie 30 000 € et mission mobilier 6 000 €.**

■ Montant du marché après avenant n°1

▪ **Montant HT: 333 300,00 €**

D - Objet de l'avenant.

■ Justifications de l'avenant :

Le présent avenant est passé en vertu des dispositions de l'article 4.2.2 du CCAP afin d'ajuster les honoraires de maîtrise d'œuvre au coût d'objectif des travaux tel qu'arrêté à la phase APD.

Le coût prévisionnel est en effet passé de 2 300 000 € ht à 2 430 000 € ht pour les raisons suivantes :

Maison de la Géologie et du Geoparc – Avenant 1 marché de maîtrise d'oeuvre

Page : 1 / 3

- Renforcement de la réglementation en matière de désamiantage
- Injonction du service de Restauration des Terrains en Montagne (RTM) de renforcement des ouvertures côté amont
- Absence de chapes réutilisables révélée par un sondage postérieur au concours
- Absence de vide sanitaire révélée par un sondage postérieur au concours
- Nécessité de fondations en surprofondeur pour le hall d'accueil révélée par un sondage postérieur au concours
- Actualisation des coûts entre la date du concours et la date de l'APD.

Les honoraires définitifs de l'équipe de maîtrise d'œuvre sont calculés sur la base de 2 430 000 € ht, en conservant le taux initial de 11 %, seuls les honoraires de la mission de base étant concernés : ceux-ci passent ainsi de **253 000 € ht à 267 300 € ht**, le montant total du marché passant à **333 300 € ht**.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

NON OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 14 300,00 € HT
- Montant TTC : **17 160,00 € TTC**

Nouveau montant du marché public après avenant n°1 :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 333 300,00 € HT
- **Montant TTC : 399 960,00 € TTC**
- Incidence globale des avenants sur le marché : + 4,48 %

Aucune autre clause du marché initial n'est modifiée par le présent avenant.

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

| Nom, prénom et qualité du signataire (*) | Lieu et date de signature | Signature |
|--|---------------------------|-----------|
| M. Bernard BROT Mandataire solidaire du groupement conjoint Cabinet R+4, | Briançon, le | |

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice)

Pour la Communauté de Communes du Briançonnais : A Briançonnais

Alain FARDELLA,

Président

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.**■ En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :*(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)***■ En cas de notification par voie électronique :***(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)*